

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Madame Marie-Claude MISCIOSCIA déposée le 13 décembre 2010 relative à l'aménagement de la rue des Cygnes.

Le carrefour Mouettes/Cygnes comprend 4 arrêts de bus desservant l'ensemble du quartier. Les travaux rue des Cygnes ont été réalisés en lien avec la C2A chargée des Transports en Commun, transports qui doivent être accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

L'aménagement permet au véhicule de se positionner au droit du trottoir situé à une hauteur identique au plancher des bus. Cette disposition permet un accès aisé aux personnes utilisant un fauteuil.

Pour ce qui concerne les stationnements réservés aux personnes handicapées, un stationnement longitudinal nécessite une largeur allant de 3.80 à 4.70, incompatible avec les trottoirs existants ou les largeurs de voirie. De plus, ce type de stationnement n'est absolument pas sécurisant pour les handicapés.

Dès 2008 la Ville, pionnière pour le développement et la mise en œuvre des dispositions législatives et règlementaires en matière d'accessibilité, a réalisé un diagnostic complet de l'ensemble des bâtiments communaux. La Commission Communale d'Accessibilité, composée de diverses associations de handicapés, de parents d'élèves, de médecins... est régulièrement consultée sur les principes d'aménagements dans les quartiers.

Ainsi le 15 novembre dernier, le schéma de stationnement réservé aux handicapés sur notre commune a été présenté à cette Commission.

Pour ce dossier de mise en accessibilité du domaine public et des bâtiments communaux, que vous minimisez et dont il semble que vous n'avez pas eu connaissance, le budget prévisionnel issu du diagnostic initial s'élève globalement à 3 millions d'euros jusqu'à la date butoir en 2015, ce qui atteste du volontarisme de la Municipalité en ce domaine.